

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 juillet 2011
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 14 juillet 2011, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à une note verbale du Secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en date du 13 juillet 2011, priant la Mission permanente de la République fédérale démocratique d'Éthiopie de présenter au Bureau du Président du Conseil de sécurité de l'ONU le « Communiqué de la dix-huitième réunion extraordinaire au sommet de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD sur les activités au Soudan, en Somalie et en Érythrée » qui s'est tenue le 4 juillet 2011 à Addis-Abeba. À cet égard, j'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué susmentionné, que je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité (voir annexe).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Tekeda Alemu



**Annexe à la lettre datée du 14 juillet 2011 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) présente ses compliments à la Mission permanente de la République fédérale démocratique d'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et a l'honneur de lui demander de bien vouloir présenter au Bureau du Président du Conseil de sécurité de l'ONU la note verbale de couverture ci-jointe ainsi que le « Communiqué de la dix-huitième réunion extraordinaire au sommet de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD sur les activités au Soudan, en Somalie et en Érythrée » qui s'est tenue le 4 juillet 2011 à Addis-Abeba.

Pièce jointe

Communiqué de la dix-huitième réunion extraordinaire au sommet de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD sur les activités au Soudan, en Somalie et en Érythrée

Addis-Abeba, le 4 juillet 2011

L'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a tenu le 4 juillet 2011 à Addis-Abeba sa dix-huitième réunion extraordinaire au sommet, sous la présidence de Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et Président de l'IGAD.

Étaient présents : Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda; Omar Hassan Ahmed Al-Bashir, Président de la République du Soudan; Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya et Président du Sous-Comité de l'IGAD sur le Soudan; Cheikh Sharif Cheikh Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie; Mohamoud Ali Youssouf, Ministre des affaires étrangères de Djibouti; Mahboub M. Maalim, Secrétaire exécutif de l'IGAD; et Thabo Mbeki, Abubakar Absalam et Pierre Buyoya, du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

L'Assemblée a examiné les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de paix global, l'évolution de la situation en Somalie et les activités actuellement menées dans l'État d'Érythrée.

Ont pris la parole devant l'Assemblée le Président Mwai Kibaki, Président du Sous-Comité de l'IGAD sur le Soudan, l'Ambassadeur Haile Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, Sir Derek Plumbly, Président de la Commission du bilan et de l'évaluation de l'Accord de paix global et l'Ambassadeur Augustine Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie.

L'Assemblée a ensuite entendu des exposés sur l'application de l'Accord de paix global présentés par Omar Hassan Ahmed Al-Bashir, Président de la République du Soudan, Salva Kiir Mayardit, Premier Vice-Président du Soudan et Thabo Mbeki, Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

Elle a également entendu Erastus Mwencha, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, et reçu des informations actualisées sur la situation en Somalie du Cheikh Sharif Cheikh Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition et de Kipruto Arap Kirwa, Facilitateur de l'IGAD pour la paix et la réconciliation en Somalie.

Après avoir été informés des délibérations tenues par le Conseil des ministres à sa séance du 28 juin 2011 à Malabo, les participants au Sommet ont adopté le rapport, ainsi que le communiqué de la réunion.

S'agissant des progrès accomplis dans l'application de l'Accord de paix global :

L'Assemblée

1. *Exprime* ses remerciements et se félicite de la signature récente de l'accord sur les principes relatifs à la sécurité et aux questions politiques, qui ouvrira la voie à un règlement définitif de la situation dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, félicite les deux parties d'avoir signé l'accord-cadre le 28 juin 2011 et les engage à en respecter les termes et à en établir les détails sans tarder;

2. *Félicite* le Président Omar Hassan Al-Bashir et le Premier Vice-Président Salva Kiir Mayardit d'avoir fait preuve d'une clairvoyance, d'un courage et d'un attachement à la paix exemplaires, et le peuple soudanais d'avoir décidé de sa destinée collective, et engage les États successeurs à continuer de coopérer entre eux et à veiller à la viabilité des deux États;

3. *Félicite vivement* le Président Omar Hassan Al-Bashir et le Premier Vice-Président Salva Kiir Mayardit d'avoir accepté de poursuivre après le 9 juillet 2011 la négociation de l'accord-cadre afin de régler toutes les questions en suspens, dans l'esprit de l'Accord de paix global;

4. *Accueille avec satisfaction* l'accord conclu entre les deux parties en vue de déployer des forces pour garantir la stabilité dans la zone d'Abyei et les autres zones frontalières, félicite l'Éthiopie d'avoir proposé des effectifs militaires, et en avalise le déploiement, accueille également avec satisfaction la résolution 1990 (2011) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies qui autorise le déploiement, et prie instamment le Conseil de fournir toute la logistique nécessaire pour que le déploiement puisse s'effectuer dans les meilleurs délais;

5. *Exprime sa gratitude* pour le travail accompli par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine des Présidents Thabo Mbeki, Abdulsalarni Abubakar et Pierre Buyoya et pour les efforts inlassables déployés par ceux-ci dans la recherche d'une solution négociée de toutes les questions en suspens;

6. *Notant avec préoccupation* que les questions du statut final de la zone d'Abyei et des cinq zones frontalières litigieuses restent à régler, et que des accords financiers provisoires doivent être négociés pour que se poursuivent la production et l'acheminement du pétrole, invite le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine à poursuivre le dialogue avec les deux parties en vue de résoudre toutes ces questions;

7. *Charge* le Président de l'IGAD d'appuyer la poursuite des négociations ainsi que le mécanisme d'application issu de tout accord conclu;

8. *Félicite* la Commission du bilan et de l'évaluation de l'Accord de paix global de son appui constant et de sa volonté de maintenir cette aide au-delà du 9 juillet 2011 dans le cadre de l'IGAD;

9. *Rappelle* son communiqué du 30 janvier 2011 et prie instamment la communauté internationale de respecter l'engagement qu'elle a pris d'appuyer le peuple soudanais au moyen de l'allègement de la dette, de la radiation du Soudan de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, de la levée des sanctions et de

l'octroi par la Cour pénale internationale, en vertu de l'article 16 du Statut de Rome, d'un sursis à enquêter ou à poursuivre.

S'agissant de la situation actuelle en Somalie :

L'Assemblée

1. *Accueille avec satisfaction* la signature de l'Accord de Kampala et exhorte toutes les parties à œuvrer à sa pleine application dans le cadre du programme global de réconciliation et de mobilisation, prie instamment les Parties à l'Accord d'adopter, en tant que partie intégrante, une stratégie pour l'application effective des divers accords conclus entre le Gouvernement fédéral de transition et les autres entités aspirant à une paix authentique et à une véritable réconciliation nationale;

2. *Félicite* le Président Yoweri Museveni, le peuple et le Gouvernement ougandais, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, d'avoir facilité la mise en œuvre de l'Accord de Kampala;

3. *Engage* le Gouvernement fédéral de transition à mener à bien les tâches restant à accomplir dans les délais prévus par l'Accord de Kampala, et demande à toutes les parties de coopérer à cette fin;

4. *Accueille avec satisfaction* la désignation et la confirmation par le Parlement d'un nouveau Premier Ministre pour le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie et demande la formation dans les plus brefs délais du Cabinet, tel que stipulé dans l'Accord de Kampala;

5. *Exprime sa gratitude* aux pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), à savoir l'Ouganda et le Burundi, pour les sacrifices qu'ils continuent de consentir afin de promouvoir la paix et la stabilité en Somalie, les prie de continuer à soutenir les forces du Gouvernement fédéral de transition de façon à ce que celles-ci puissent prendre le contrôle total de Mogadiscio, et invite instamment les pays africains qui se sont engagés à fournir des contingents à s'exécuter sans délai;

6. *Demande à nouveau* au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de fournir un appui à l'AMISOM, y compris des facilitateurs, et d'adopter une résolution visant à imposer un blocus des ports de Kismayu, Barava, Merka et Elmaan ainsi qu'une zone d'exclusion aérienne, notamment au-dessus de Balidogle, N.50 et Cisaley, afin de couper les voies d'approvisionnement des groupes extrémistes;

7. *Engage* l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et les membres de la communauté internationale à l'œuvre en Somalie à se réinstaller immédiatement à Mogadiscio, à accroître leur visibilité et à offrir un appui concret aux Institutions fédérales de transition afin de consolider la paix et la stabilité dans les zones et les districts nouvellement libérés;

8. *Réitère* la décision qu'elle avait prise précédemment au sujet du rôle central joué par l'IGAD et réaffirme que le processus de paix en Somalie doit être ancré dans sa mission, et exhorte tous les acteurs œuvrant à instaurer la paix en Somalie à le faire en consultation et en coordination avec l'IGAD;

9. *S'engage* à apporter un plein soutien aux institutions fédérales de transition, sur les plans matériel et financier, pour leur permettre de mener à bien les tâches restant à accomplir et pour renforcer les capacités de l'administration locale et, à cet égard, engage tous les partenaires internationaux à fournir l'appui humain et financier nécessaire à l'accomplissement de ces tâches;

10. *Prie* les chefs d'état-major de convoquer d'urgence une réunion pour examiner les progrès réalisés jusqu'ici et consolider les gains obtenus afin d'éviter tout revers dans le maintien de la paix;

11. *Prescrit* la formation d'un groupe de travail ministériel de l'IGAD qui proposerait des mesures conjointes à prendre afin de redoubler de vigilance quant à d'éventuels mouvements d'éléments extrémistes, d'individus et de ressources, et de personnes qui apportent leur concours à des terroristes dans toute la région;

12. *Prend note avec une vive préoccupation* des souffrances prolongées qu'endure le peuple somalien, en particulier les femmes et les enfants, du fait de la grave sécheresse et de la famine, et appelle toutes les organisations internationales à fournir d'urgence une aide humanitaire aux populations qui sont dans le besoin afin de juguler l'exode des réfugiés vers les pays voisins;

13. *S'engage* à établir un dispositif dans le cadre duquel les anciens chefs d'État pourront appuyer le processus de paix et de réconciliation en Somalie, semblable à celui qui a été mis en place au Burundi.

S'agissant des activités de l'État d'Érythrée :

L'Assemblée

1. *Condamne fermement* les activités menées par l'État d'Érythrée, qui a activement contribué à déstabiliser la région en apportant son soutien à des mouvements extrémistes et à d'autres éléments subversifs;

2. *Demande* au Conseil de sécurité de l'ONU de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que le régime d'Asmara cesse ses activités de déstabilisation dans la corne de l'Afrique;

3. *Demande* à l'Union africaine et au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies d'appliquer pleinement les sanctions en vigueur et d'imposer au régime érythréen de nouvelles sanctions visant en particulier les secteurs économique et extractif qu'exploitent le régime et la diaspora érythréenne, et de veiller au respect des décisions antérieures de l'ONU;

4. *Demande* au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de proroger le mandat de l'équipe de surveillance sur l'Érythrée et la Somalie.

Enfin, le Sommet

1. *Charge* le Secrétaire exécutif de l'IGAD de transmettre officiellement le présent communiqué au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ainsi qu'au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies;

2. *Décide* de rester saisi de toutes ces questions.

Fait à Addis-Abeba, le 4 juillet 2011